

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEIROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-206

FINANCES

BUDGET SPIC ENERGIES RENOUVELABLES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Dans le cadre de la DM d'AUTOMNE, des ajustements budgétaires mineurs de fin d'exercice sont proposés pour le budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES, correspondant à l'ancien budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE pour lequel l'objet a été élargi.

Deux éléments justifient le recours à une décision modificative de fin d'exercice.

Tout d'abord, le résultat net comptable de l'exercice 2022 s'est avéré plus élevé que prévu au moment du budget initial 2023. Il est donc nécessaire d'augmenter par délibération le montant inscrit en compte 1068 – *Excédents en fonctionnement capitalisés*, de + **1.685,05 €**, ce qui constitue une ressource supplémentaire en investissement.

Par ailleurs, le conseil d'agglomération a délibéré, le 26 septembre dernier, en faveur de l'adhésion à la société SPLET Armor – Société Publique Locale Energies et Territoires Armor -, société qui proposera un service mutualisé d'expertise pour la réalisation d'études et d'équipements photovoltaïques. Dans ce cadre, Guingamp-Paimpol Agglomération a approuvé une prise de participations à hauteur de 4,40% du capital de la société, correspondant à l'achat de 88 actions pour un montant total de 22.000 € TTC.

Pour permettre le financement de cette prise de participation, il est ainsi proposé :

- ✓ D'abonder le chapitre 26, en dépenses d'investissement, traduisant comptablement les dépenses relatives à la prise de participation, de + **22.200 €**,
- ✓ De réduire les dépenses d'investissement prévues en chapitre 21, correspondant à une enveloppe prévisionnelle destinée à des acquisitions potentielles de nouveaux panneaux photovoltaïques sur l'exercice 2023, de – **20.314,95 €**.

La section d'investissement du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES s'équilibre ainsi à + 1.685,05 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 - Réduction enveloppe de travaux	-20 314,95 €	1068 - Ajustement 1068 suite clôture comptable	1 685,05 €
26 - Prise de participation - Adhésion SPLET ARMOR	22 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 685,05 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 685,05 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les présentes écritures comptables de la DM n°1 du BUDGET ANNEXE EAU, qui s'équilibrent, en dépenses comme en recettes
 - à 0 € en section de fonctionnement,
 - à + 1.685,05 € en section d'investissement

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

